

LES PARAMÈTRES D'ENCADREMENT

EN FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE, L'ENCADREMENT DES ACTIVITÉS D'ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES S'INSCRIT À L'INTÉRIEUR DE BALISES QUI VISENT À GARANTIR UN DÉVELOPPEMENT RIGOUREUX DE L'ALTERNANCE À L'ÉCHELLE NATIONALE ET LA SOUPLESSE NÉCESSAIRE AUX PARTICULARITÉS LOCALES.

**EN FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE,
L'ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES SE DÉFINIT COMME SUIVANT :**

Une formule éducative qui met en action un dispositif pédagogique et organisationnel propre à articuler, de façon intégrative, des séquences en milieu scolaire et des séquences en milieu de travail, grâce à un partenariat de formation entre l'établissement scolaire et l'entreprise qui s'exerce dans le cadre d'un programme d'études menant à un diplôme reconnu par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Ce dispositif pédagogique et organisationnel se développe en deux volets : l'adaptation et l'application du programme d'études en alternance.

L'adaptation d'un programme en alternance travail-études représente l'ensemble des actions menées en vue de planifier les futures activités d'alternance travail-études⁹.

L'application d'un programme en alternance travail-études a trait au démarrage ou à la tenue des activités d'alternance travail-études dans ce programme¹⁰.

⁹ Ces actions sont présentées et expliquées dans le *Guide organisationnel*.

¹⁰ Même remarque.